

FICHE TECHNIQUE # 9

LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS DOMESTIQUES



Les municipalités se préoccupent de la gestion de leurs déchets domestiques. Plusieurs d'entre elles ont déjà mis sur pied des centres de tri et de recyclage. D'autres ont même commencé à s'engager dans des activités de compostage de leurs déchets, d'où l'intérêt de cette fiche technique.

COLLECTE DES DÉCHETS

Les déchets dangereux (peinture, huile, vernis, solvant, etc.) devraient être collectés et traités séparément.

La qualité du produit fini et son absence relative de contaminants dépend de la qualité du tri des déchets recyclables réalisé à la maison par les citoyens; il est donc important de les sensibiliser sur ce point.

RÉCEPTION DES DÉCHETS

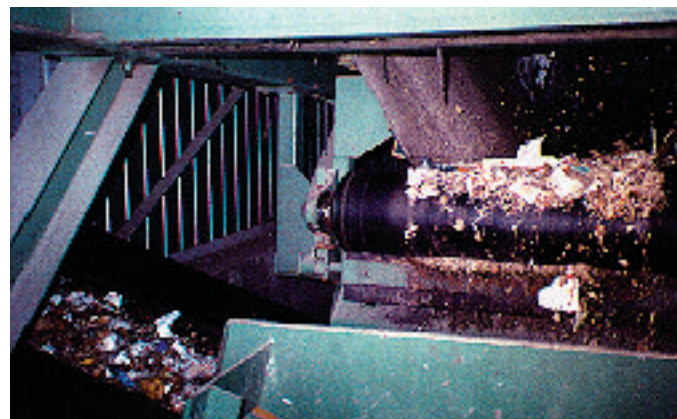
Le quai de réception des déchets doit être conçu de façon à pouvoir le vider et le nettoyer facilement.

Les conditions présentes à cet endroit sont très favorables à la prolifération microbienne.

Il est conseillé de traiter tous les déchets reçus dans la même journée.

Les côtés et le fond de la décharge devraient être nettoyés souvent.

Tous les planchers et surfaces horizontales devraient être nettoyés par aspiration régulièrement (aspirateur muni de filtres à haute efficacité ou équivalent).



DÉCHIQUETAGE ET BROYAGE

Il faut prévoir l'espace et des moyens pour enlever les gros morceaux qui ne peuvent être broyés ou déchiquetés.

L'aspiration des saletés, avec des aspirateurs munis de filtres à haute efficacité ou l'équivalent, sur les planchers et sur les surfaces horizontales devrait être réalisée régulièrement.

TRIAGE

Idéalement il faudrait éviter cette étape, c'est-à-dire faire le tri après que la matière à composter ait été récupérée ou tout simplement en s'assurant que les déchets reçus ne sont constitués que de la fraction pouvant être compostée.



LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Le matériel à trier devrait être propre et exempt de matière organique, de sorte que les employés ne soient pas obligés de travailler cloîtrés pour éviter l'exposition aux contaminants microbiologiques; le tri peut être la source de concentrations élevées de microorganismes.

Le tri manuel devrait être planifié de façon à être le plus varié possible physiquement et mentalement. Il est le poste le plus à risque au niveau ergonomique.

La rotation des postes devrait être envisagée pour diminuer la monotonie et l'aspect répétitif du tri manuel.

La vitesse et la quantité du matériel à trier devraient être ajustées par les trieurs.

Le matériel à trier devrait arriver en couche mince, en minimisant ainsi l'agitation.

Le convoyeur, les murs et le plancher de la salle de tri devraient être nettoyés régulièrement avec un aspirateur efficace.

LE COMPOSTAGE

Le transport et le chargement des déchets domestiques pour le compostage devraient être réalisés en milieux confinés.

La salle de compostage devrait être ventilée au maximum pour diluer les concentrations des contaminants chimiques et de brouillard formé par la condensation de l'eau, lors du virement des andains à l'intérieur. Le brassage, le virement et la manipulation du compost dans les aires de fermentation sont des opérations qui génèrent des microorganismes.

L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

L'utilisation d'un biofiltre pour réduire les concentrations moyennes des contaminants chimiques et biologiques est efficace. Cette composante constitue donc un atout certain pour les centres situés près des zones urbaines. Enfin, au niveau microbien, la qualité de l'air de l'environnement extérieur ne semble pas être influencée par les opérations effectuées dans les centres de compostage ou de recyclage.

Éléments généraux à considérer pour la conception et la gestion d'un centre de compostage

Conception

La santé et la sécurité du travail devraient être considérées dès le début de la conception d'un centre de compostage ou de recyclage. Le centre devrait être conçu de manière à ce que les microorganismes ne puissent rejoindre les poumons des travailleurs.

- ◆ **La formation d'aérosols doit être évitée.**
- ◆ Une attention particulière devrait être donnée aux postes de tri.
- ◆ Une ventilation suffisante devrait être disponible aux endroits où les déchets et le compost sont agités.

Travaux d'entretien et de réparation

Ces travaux devraient être effectués lorsque le centre n'est pas en opération.

L'endroit où les travaux sont faits devrait être nettoyé avant de commencer.

Nettoyage

- ◆ Le niveau d'hygiène du milieu de travail doit être élevé. Un nettoyage en profondeur devrait être réalisé régulièrement. Les déversements et la saleté devraient être ramassés immédiatement avec des aspirateurs munis de filtres à haute efficacité ou l'équivalent.
- ◆ **Ne jamais utiliser de l'air comprimé pour effectuer les travaux de nettoyage ou d'entretien.**
- ◆ Les machines et les surfaces devraient être, dans la mesure du possible, exemptes de poussière. Les travaux de réparation et de nettoyage impliquent souvent des problèmes de nature ergonomique, particulièrement pour les endroits difficiles d'accès. Ces problèmes peuvent être contrés par une planification minutieuse du travail à effectuer et la rotation des employés.

LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

RÉCEPTION



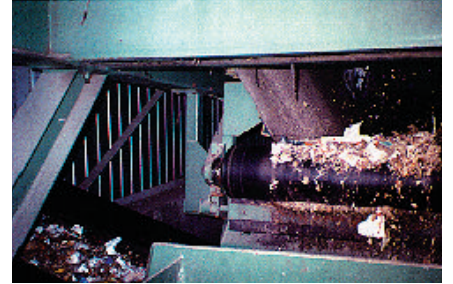
CONTRÔLE DE QUALITÉ
NETTOYAGE

TRI MANUEL



CONCEPTION
NETTOYAGE
ROTATION DES POSTES

DÉCHIQUETAGE ET BROYAGE



RÉPARATION
NETTOYAGE

CHARGEMENT



TRAITEMENT
JOURNALIER

Souvenez-vous!

Aspirateurs munis
de filtres efficaces

Planification

Niveau élevé d'hygiène

Protection

Nettoyage régulier

COMPOSTAGE

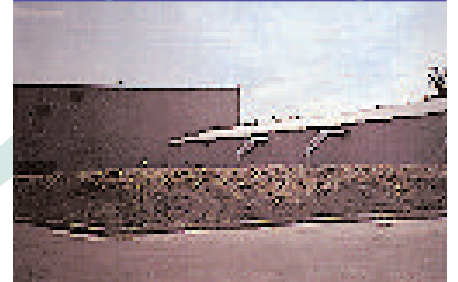


PLANIFICATION
PROTECTION

FERMENTATION



BIOFILTRATION



LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Protection respiratoire recommandée pour les travailleurs

- ◆ Masque complet jetable muni d'un filtre à haute efficacité (cartouche mauve) pour :
 - le remplissage manuel ou nettoyage à la réception des déchets;
 - le brassage, virement et manipulation du compost;
 - les travaux d'entretien et de réparation en présence de déchets organiques.
- ◆ Masque jetable capable de retenir les particules de plus de un micron avec couche de charbon actif pour éliminer les odeurs lors du nettoyage :
 - des déchiqueteurs et broyeurs;
 - des convoyeurs.

Protection personnelle recommandée pour les travailleurs

- ◆ Gants et vêtements de travail fournis et nettoyés par l'employeur.
- ◆ Salopettes imperméables (jetables selon le cas) pour le nettoyage et le travail malpropre.

Mesures d'hygiène personnelle

Les bactéries, les moisissures et la poussière se retrouvent partout. Elles peuvent se coller sur les mains, se fixer dans les cheveux, sur les souliers et les vêtements et constituer des risques pour la santé des travailleurs.

De bonnes mesures d'hygiène personnelle constituent une des solutions les plus importantes pour limiter les effets indésirables des microorganismes sur la peau et les poumons.

- ◆ Éviter de porter les doigts dans les yeux, la bouche et les oreilles.
- ◆ Les ongles devraient être gardés courts.
- ◆ Les coupures et blessures devraient être rapportées et soignées adéquatement.
- ◆ Les mains devraient être lavées avant chaque pause et lorsque l'on va aux toilettes.
- ◆ Ne fumer, boire et manger qu'à la cafétéria et enlever ses vêtements de travail avant d'y entrer.

- ◆ Les vêtements de travail et ceux de ville devraient être gardés dans des casiers séparés.
- ◆ Une douche devrait être prise à la fin de la journée et les vêtements de travail et bottes de sécurité ne devraient pas être ramenés à la maison.

Organisation du travail

- ◆ Des procédures sécuritaires de travail devraient être établies par le comité de santé et de sécurité du travail, pour chacun des postes de travail.
- ◆ Les personnes responsables devraient être clairement identifiées et connues par tous les travailleurs du centre.
- ◆ Une période de formation sur la sécurité et l'hygiène devrait être prévue pour tous les employés.

Programme de santé

Un programme de santé doit être élaboré avec le CLSC responsable.

Réalisation : Jacques Lavoie, IRSST
Denise Gilbert, APSAM
dgilbert@apsam.com

Automne 1997

Nota : Bien que cette fiche ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette fiche doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

Pour communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » :
Région de Montréal: (514) 849-8373.
De partout au Québec: 1-800-465-1754
<http://www.apsam.com>